

RELIGIONS

Saint-Pierre-de-Colombier : un village sous l'emprise de dieu

Natacha Devanda · Mis en ligne le 28 septembre 2019...

La construction d'une église monumentale prévue pour attirer des milliers de pèlerins dans un petit village ardéchois se heurte à une opposition locale qui dénonce la mainmise d'une communauté religieuse sur la commune et l'aberration environnementale d'un tel projet. Reportage.

Au milieu coule une rivière. Et c'est à peu près tout ce qui rapproche Saint-Pierre-de-Colombier du film de Robert Redford. Pour l'aspect bucolique, on repassera. Dans ce village d'Ardèche, on se chamaille depuis des années à cause d'une congrégation religieuse aux pratiques intégristes*, la Famille missionnaire de Notre-Dame, qui donne à cette bourgade de 450 habitants des allures d'un autre temps. Ici, les religieux, omniprésents, s'affichent ostensiblement. Beaucoup déambulent en habit de moine pour les hommes, en voile pour les femmes, chapelet à la main et cordelette autour de la taille. « *On les voit partout, tous les jours, ils montent en procession jusqu'à la Vierge* », raconte Daniel Calichon en désignant l'immense statue immaculée de Marie juchée sur la colline toute proche. « *C'est pesant, cette ambiance. On étouffe ici, l'ordre moral règne* », se plaint ce militant de l'association Pour l'avenir de Saint-Pierre-de-Colombier, opposant historique à l'implantation de ces religieux dans la commune. « *Avant, c'était pas comme ça. Quand on était jeune, on emmenait les filles en haut du monticule. C'était pas mal pour draguer, et on avait une belle vue* », ajoute en rigolant Jean-Jacques Calichon, homonyme mais pas frère du premier.



En août, ces deux-là ont participé avec quelque 300 personnes à une manifestation pour s'opposer à un projet démesuré : la construction d'une méga-église à Saint-Pierre-de-Colombier. À cette occasion, un nouveau collectif a vu le jour. Intitulé Les Ami.es de la Bourges, il rassemble aussi bien des habitants de Saint-Pierre-de-Colombier que d'autres de villages alentour, puisque « *ce projet va avoir un impact sur toute la vallée* », estime Thomas Dervin, l'un des militants du collectif. Sans se focaliser sur les pratiques religieuses – pourtant déroutantes – de la communauté, Les Ami.es de la Bourges veulent porter la bataille sur le terrain de l'aberration environnementale que constitue un tel projet : le bétonnage d'un site situé au cœur du parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche, dans une zone d'intérêt floristique et faunistique – avec notamment la présence du crapaud épineux, une espèce protégée –, et un trafic routier démultiplié. Partout, la biodiversité s'effondre, les terres agricoles et les ressources en eau deviennent des denrées rares, mais à Saint-Pierre-de-Colombier, les grenouilles de bénitier, elles, se portent comme un charme, merci pour elles.

À LIRE AUSSI : Réacs et conquérants : ces évêques qui règnent sur l'église de France

« Les travaux avanceront selon la Providence... »



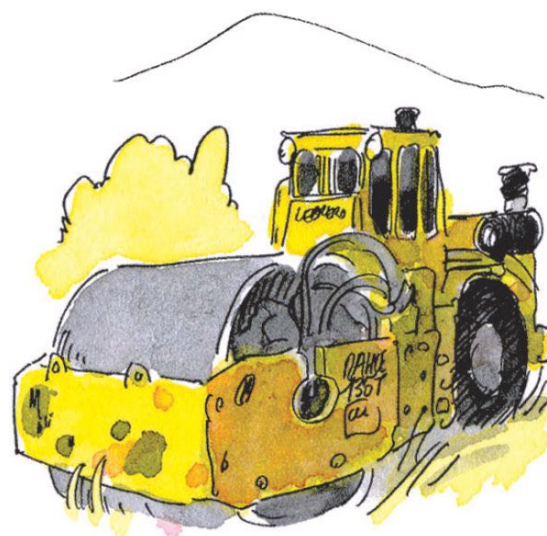
C'est que la communauté de Notre-Dame voit les choses en grand. À terme, une église au clocher culminant à 49m de haut, un centre d'hébergement, un autre de formation théologique, des locaux souterrains, un parking pour cars, une passerelle spécifique pour faire accéder directement les pèlerins des bus au parvis de l'édifice, devraient constituer le « *centre spirituel* » de la Famille missionnaire de Notre-Dame. Objectif chiffré : 17,7 millions d'euros. Objectif affirmé : faire venir quelque 4 000 pèlerins dans ce joli coin du piémont ardéchois. « *On se demande si les religieux ont vraiment les fonds ou si tout va être en chantier pendant des années* », s'inquiètent les membres du collectif Les Ami.es de la Bourges. Le père Bernard, lui, ne s'en fait pas.

« *Quand on lui pose la question, il répond que les travaux avanceront selon la providence...* » Un échéancier pour le moins incertain, que le religieux n'a pas pu nous préciser. Après avoir donné son accord pour une rencontre, il a subitement annulé notre rendez-vous et n'a répondu à aucune de nos relances. Le vœu de silence sans doute.

Un tel projet mégalo peut-il légalement voir le jour sans aucune étude préalable ? Normalement, non. Mais ici, un concours de circonstances aura permis l'invraisemblable. Petit rappel des faits. En janvier 2018, en remplissant les formulaires administratifs demandés par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Famille missionnaire a le stylo qui fourche. Contre toute évidence, à la question « *le projet s'inscrit-il dans le cadre d'un parc naturel régional ?* », elle coche « *non* ». Péchés par omission ou arnaque volontaire ? Dieu seul le sait. Le reste va s'enchaîner très vite. En mars 2018, le préfet estime que « *sur la base des informations fournies par le pétitionnaire [la Famille missionnaire de Notre-Dame], le projet [...] n'est pas soumis à étude d'impact* ». Dès lors, Le permis de construire est validé, les travaux peuvent commencer. Ils vont aller bon train.

À LIRE AUSSI : Var : la ferveur catho contre les faiseuses d'anges

À côté de la petite place du village, sur la rive gauche de la Bourges, une immense grue témoigne de leur avancée. Des piles de béton plantées dans le lit de la rivière en prévision de la future passerelle, des tranchées et un mur gigantesque en construction viennent balafrer un terrain qui a dû être, un jour, une prairie verdoyante. « *C'est d'autant plus regrettable que ce sont les seules terres planes du village*, déplore Thomas Dervin, en balayant d'un geste le paysage vallonné où les murets en pierre des cultures en terrasses témoignent du passé agricole des lieux. *Ce projet aura une emprise foncière de plus de 7 ha. Ça va artificialiser des terres récemment reconnues et classées comme agricoles et situées au bord de la rivière.* »



« Gymnase ou édifice religieux, c'est la même chose »

En ce printemps 2018, les mois passent jusqu'à la prescription de toute forme de contestation administrative. Faut-il rechercher dans l'histoire complexe de ce petit village l'absence de recours à la décision préfectorale ? À Saint-Pierre-de-Colombier, le maire, ancien instituteur à la retraite, ne se cache pas d'être un fervent catholique et ne voit pas malice dans les pratiques religieuses de la communauté de Notre-Dame. En 2001, le vote massif des membres de la congrégation et surtout les flopées de procurations pour des inconnus simplement domiciliés à Saint-Pierre-de-Colombier auraient permis à Gérard Fargier de remporter la mairie . Réélu depuis sans discontinuer, le maire est accusé par l'opposition locale de faire le jeu de la communauté et de n'avoir jamais permis l'ouverture d'un débat public dans la commune sur l'implantation du « *centre spirituel* » au cœur du village.

Dans son bureau, où il nous reçoit sans chichis, Gérard Fargier se défend de telles assertions, assurant que la mairie n'a, en la matière, aucun pouvoir pour s'opposer à un projet privé, sur des terres privées. Par ailleurs, il ne trouve rien à redire à cette présence religieuse, ni dans la commune, ni sur les terrains agricoles. Pas fana des petites bêtes, il ne s'intéresse pas à la question des crapauds. Ses pensées et toute son action d'élu se focalisent sur le sacro-saint développement économique local. D'un ton monocorde, il se dit persuadé que le projet « *pourrait faire venir des touristes* », et que « *plus de pèlerins, c'est plus de pain à la boulangerie* ». « *Tu parles !* » s'esclaffe Daniel Calichon, qui connaît par cœur les arguments de l'édile de Saint-Pierre. *Les pèlerins qui viennent déjà n'achètent rien, ils arrivent avec leurs victuailles dans les soutes des cars.* »





Du côté du PNR des Monts d'Ardèche, on goûte aussi modérément le manque d'information et de concertation. « *Il y a eu plusieurs erreurs dans ce dossier* », résume Caroline Muller, la directrice du PNR. « *Il y a eu une réunion en juillet avec les représentants de la congrégation et ceux du parc*, explique Marc Lutz, responsable du service biodiversité et gestion de l'espace. *On a fait part de nos réserves sur ce qui ressemble à un projet hors norme. Peu importe qu'il s'agisse d'un édifice religieux. Ça aurait été un gymnase, pour nous, c'était la même chose.* » La préservation de la biodiversité, le respect de la qualité paysagère, la protection des cours d'eau, la valorisation des espaces naturels et agricoles font partie de la charte d'un PNR. Ici, « *le compte n'y est pas, et l'esprit de la charte n'est pas respecté, estime Marc Lutz. Et comme il n'y a pas eu d'étude d'impact, c'est la double peine, car, si on ne sait pas ce qui est abîmé, comment vouloir imposer une obligation de restauration ?* ».

Alors qu'une réunion technique est prévue le 26 septembre entre la congrégation, le PNR et des services de l'État, la préfecture a fait connaître par courrier début septembre son refus de réexaminer les autorisations administratives permettant l'édification de la future église du Cœur-Immaculé-de-Marie, malgré les nombreuses zones d'ombre qui entourent ce dossier. *Errare humanum est, perseverare diabolicum.*

(« *L'erreur est humaine, persévérer est diabolique.* »)

**Bien que la Famille missionnaire de Notre-Dame ne soit pas schismatique, les pratiques traditionalistes défendues par ses adeptes permettent de les qualifier d'intégristes.*

À LIRE AUSSI : [Athées, le combat historique sur Facebook](#)

SUR LE MÊME THÈME

Du même auteur